

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Prise en location d'emplacements de stationnements dans le parking public et au sous-sol de l'immeuble "îlot 34", 42 rue de Ruffi, destinés aux effectifs de la direction des routes et des ports.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la prise en location d'une part, dans l'immeuble 42 rue de Ruffi à Marseille 13003 où sont déjà loués des bureaux et places de stationnement, de 18 emplacements de parking au prix total de 31 104 €TTC/an, charges en sus, validé par les Domaines, et d'autre part, des 30 emplacements dans le parking public de l'Hôpital Européen au prix total de 42 300 €TTC/an, sous réserve de l'estimation conforme des Domaines ; ces stationnements sont destinés à la Direction des Routes et des Ports ;

- d'autoriser la signature du contrat de bail ou de l'avenant pour les 18 places supplémentaires dans l'immeuble rue de Ruffi, celle du contrat d'abonnement, pour les 30 places au parking public précité ainsi que celle de tous les documents qui se rapporteraient à cette opération.

La dépense correspondante d'un montant annuel total de 73 404 €TTC, charges en sus, non connues à ce jour, sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**